

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.  
 Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.  
 Pour Roubaix, 25 francs par an.  
 Abonnements : 14 francs six mois.  
 7 50 francs trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 25.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C<sup>o</sup>, 30, rue de la Banque.  
 Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE BULLIER et C<sup>o</sup>, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 30 mars 1865.

### BULLETIN.

Une correspondance de Berlin nous apporte le texte des propositions faites par la Prusse à l'Autriche, au sujet des duchés de l'Elbe. La Prusse prend l'engagement de protéger ces provinces contre toute attaque, et le futur duc laisse au gouvernement prussien le soin d'organiser l'armée et la flotte.

Le bruit court, dit une dépêche de Copenhague, en date d'hier, que tous les ministres ont donné leur démission, à l'exception des ministres de la guerre et de la justice. D'après une autre version ces deux derniers se seraient également retirés.

Les lettres de Rome du 24 disent qu'un bataillon français de chasseurs à pied a cerné la montagne de Pofi où se trouvaient réunies les principales bandes de brigands.

Un consistoire a été tenu à Rome, le 27 mars. Le Pape a prononcé une allocution et préconisé 24 évêques, parmi lesquels l'archevêque d'Albi, les évêques de Châlons, de Perpignan et de Valence.

L'Italie, de Turin, dément la nouvelle donnée par diverses correspondances étrangères, d'un voyage à Lyon du roi Victor-Emmanuel qui se rencontrerait dans cette ville, avec l'Empereur des Français.

Tout le résumé des dernières dépêches de New-York :

Le message de M. Davis au Congrès confédéré dit que Richmond est maintenant plus menacée que jamais. Il ajoute que la force et le courage peuvent éloigner le malheur et assurer la victoire. Le message recommande la suspension de l'*habeas corpus*, comme un moyen presque indispensable de succès. Nous n'avons pas, dit-il, d'autre alternative que de continuer la lutte jusqu'à ce qu'un résultat définitif soit obtenu.

Une grande activité règne dans les armées de Grant et de Lee. Une mouvement important est attendu.

C'est à tort, dit le *Bulletin de Paris* qu'un journal prétend que le projet relatif aux attributions des conseils généraux et des conseils municipaux sera renvoyé à la prochaine session législative. Ce projet, qui recevra d'importantes modifications, concertées entre la commission de la chambre et le conseil d'Etat, viendra en discussion après le vote du budget de 1866.

Le *Phare de la Loire* vient de recevoir un avertissement pour un article analogue à celui de l'*Union de l'Ouest* et relatif aussi à une prétendue démarche de M. de Sartiges auprès de Sa Sainteté Pie IX.

J. REBOUX.

Le *Moniteur* d'hier publiait les deux décrets suivants :

NAPOLÉON,  
 Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,  
 A tous présents et à venir, salut :  
 Avons décrété et décrétons :

Art. 1<sup>er</sup>. M. le marquis de Lavalette, sénateur est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Boudet, dont la démission est acceptée.

Art. 2. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.  
 Fait au palais des Tuileries, le 28 mars 1865.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :  
 Le Ministre d'Etat,  
 E. ROUHER.

NAPOLÉON,  
 Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,  
 A tous présents et à venir, salut :  
 Avons décrété et décrétons :

Art. 1<sup>er</sup>. M. Boudet, ancien ministre de l'intérieur, est élevé à la dignité de sénateur.

Art. 2. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.  
 Fait au palais des Tuileries, le 28 mars 1865.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :  
 Le Ministre d'Etat,  
 E. ROUHER.

Sept députés ont présenté l'amendement suivant au projet d'Adresse :

« Par cet engagement solennel (le traité du 15 septembre), le gouvernement italien s'oblige à respecter le territoire pontifical et à protéger ses frontières contre toutes atteintes directes ou indirectes ; d'un autre côté, en transportant et fixant sa capitale à Florence, il se constitue lui-même d'une manière définitive. La convention garantit aussi efficacement l'indépendance de la Papauté, en consolidant le principe de sa souveraineté temporelle. »

Le *Moniteur* publie quatre arrêtés du ministre de la guerre, en date du 22 mars et portant :

Le taux de la prestation individuelle que les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1864 auront à payer, pour obtenir l'exonération du service militaire, est fixé à la somme de deux mille trois cents francs.

Le taux de la prestation individuelle que les militaires sous les drapeaux auront à verser pour être admis, s'il y a lieu, à l'exonération du service militaire, est fixé à la somme de 500 francs pour chaque année de service restant à accomplir.

Art. 1<sup>er</sup>. — Les engagements de sept ans donneront droit :

1<sup>o</sup> A une somme de 2,300 francs, dont 1,000 francs payables au moment du rengagement ou de l'incorporation, et 1,300 francs à la libération définitive du service ;

2<sup>o</sup> A la haute paie de rengagement de 10 centimes par jour.

Tout rengagement contracté pour moins de sept ans donnera droit, jusqu'à quatorze ans de service :

1<sup>o</sup> A une somme de 320 francs par chaque année de rengagement, dont 140 fr. payables au moment du rengagement ou de l'incorporation, et 180 francs à la libération définitive ;

2<sup>o</sup> A la haute paie de rengagement de 10 centimes par jour.

Après quatorze ans de service, le rengagement n'aura droit qu'à la haute paie journalière de 20 centimes.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté du 28 février 1863, relatives à l'achat d'un titre de rente 3 pour cent au nom de sous-officiers rengagés, continueront à recevoir leur application.

Art. 3. Les engagements volontaires après libération donneront droit, suivant le temps de service accompli, aux avantages spécifiés dans l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

Art. 4. — Sur la première portion de la prime ou de l'annuité allouée aux engagés volontaires après libération, sera prélevé le montant de la première mise de petit équipement, suivant l'arme à laquelle l'engagement sera affecté, et conformément aux fixations déterminées par la décision ministérielle du 10 août 1863.

Art. 1<sup>er</sup>. — Les remplacements par voie administrative contractés pour une durée de sept ans, donneront droit à une prime de 2,300 francs, dont 1,000 francs payables au moment du remplacement et 1,300 francs à la libération définitive du service.

Art. 2. — Tout remplacement contracté pour moins de sept ans donnera droit à une somme de 320 francs par chaque année de remplacement, dont 140 francs payables au moment du remplacement et 180 francs à la libération définitive.

Art. 3. — Sur la première portion de la prime ou de l'annuité sera prélevé le montant de la première mise du petit équipement, suivant l'arme à laquelle sera affecté le remplacement administratif, et conformément aux fixations déterminées par la décision ministérielle du 10 août 1863.

On écrit de Rome, 21 mars :

« Le général comte de Montebello a écrit au ministre de la guerre à Paris pour lui déclarer que si l'armée d'occupation placée sous son commandement, subissait quelque diminution, il ne pourrait plus garantir le maintien de l'ordre dans tout l'Etat romain et qu'il demanderait son rappel, si le gouvernement croyait devoir agir différemment. Le brigandage, qui commence à prendre de grandes proportions dans les provinces de Frosinone et de Viterbi rend nécessaire la présence de toute l'armée française d'occupation. Quatre compagnies du bataillon de chasseurs à pied sont parties hier matin pour aller renforcer les détachements qui se trouvent à la frontière napolitaine ; un détachement de hussards a pris la même route. — Une rencontre a eu lieu à Strangola-Galli entre les Français et une bande de brigands. Un soldat français a été tué et deux gravement blessés. Les brigands ont laissé un mort sur le champ de bataille et on a trouvé dans la montagne trois cadavres d'individus composant cette bande, qui semblaient morts par suite de blessures. »

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

« Nous recevons le *Courrier de Saigon* du 5 février. Ce journal constate l'heureux effet produit par la certitude que les négociations entamées, il y a un an, avec la cour de Hué, sont rompues, et que le gouvernement de l'Empereur est résolu à s'en tenir désormais au traité du 5 juin 1862. »

« La nouvelle de la conservation intégrale du territoire des trois provinces a été parfaitement accueillie par les populations. La plupart des habitants souffraient beaucoup de l'incertitude dans laquelle on vivait ; chacun aurait voulu appartenir en même temps aux deux parties, afin d'échapper aux vengeances qui menaçaient ceux qui nous auraient donné quelques preuves d'attachement. Aussi les fêtes du commencement de l'année chinoise, qui ont eu lieu le 27 janvier, ont été célébrées avec beaucoup d'état. »

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 28 mars.  
 Le *Times* a reçu de son correspondant particulier à New-York les informations suivantes :

« Les mandés que Hampton a attaqué Kilpatrick et qu'il a débarrassés de ses positions en lui prenant ses canons, ses chevaux et ses équipages. Les confédérés auraient de plus fait plusieurs centaines de prisonniers et délivré bon nombre de leurs qui étaient tombés entre les mains des fédéraux. »

Des avis envoyés par Sherman constatent que ce général était, le 8, à Laurel-Hill.

Sheridan annonce qu'il a poussé une reconnaissance jusqu'à Lynchburg mais qu'il a trouvé la position trop forte pour l'attaquer.

Une attaque contre Mobile paraît imminente.

Liverpool, 29 mars.  
 Le *City of Baltimore* venant de New-York, a apporté 38,500 dollars.

New-York, 18 mars, matin.  
 Les communications par eau sont ouvertes entre Wilmington et Fayetteville. Le message de M. Davis au Congrès

### PENILETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 31 MARS 1865.

N° 1

UN

### MARIAGE EN PROVINCE.

#### CHAPITRE I.

LE CHATEAU DE LA PINÈDE.

Sur le littoral de la Méditerranée, entre Marseille et Toulon, on rencontre un petit port sûr et commode, entouré de rochers, et bien garanti du vent du large par une sorte de jetée naturelle ; les navires surpris par les mauvais temps s'y abritent parfois, mais, d'ordinaire, il ne renferme que les bateaux des pêcheurs de thons, de sardines et d'anchois. Ce petit port se nomme Ciotat. Aujourd'hui, son nom éveillé peut-être dans quelques esprits le souvenir du brick le *Carlo-Alberto*, qui porta M<sup>me</sup> la duchesse de Berry sur les côtes de France ; mais à l'époque où commença cette histoire, au printemps de 1835, l'existence de la Ciotat était aussi ignorée que si le petit port eût été situé dans les environs de Fernambouc ou de Batavia. A peine les dictionnaires géographiques en faisaient-ils mention, pour lui consacrer

deux lignes qui lui concédaient cinq mille quatre cents habitants, et reconnaissaient que le vin de ses coteaux vaut celui de Cassis.

On travaillait alors activement à terminer la route carrossable qui relie maintenant la Ciotat à Marseille. Malgré de grands efforts, le travail avançait lentement ; le terrain offrait des difficultés de toute nature ; le pic et la mine avait fort à faire pour venir à bout de ces rochers et de ces précipices. On était plein d'ardeur néanmoins, car une route assurait les communications avec Marseille. Or, Marseille, pour la Ciotat, c'est un Paris possible ; l'autre, le vrai, on en sait le nom, on en parle, on ne songe pas à y aller. Il n'est pas sûr que tout le monde en sut le nom en 1835.

Ceci n'a rien d'exagéré : c'était le temps où les paysans étaient leur chapeau à une image représentant le roi Louis-Philippe, en l'appelant le *bon Louis XVI*. Ce tonnerre qui ébranla le monde de 1789 à 1795, cette gloire qui l'éblouit de 1800 à 1815, avaient passé sur la tête de ces bons gens sans être aperçus.

La révolution, l'empire, qu'est-ce que cela pour des chevriers et des pêcheurs qui ne savent pas lire ? On en était là, à cette époque. Depuis, tout a bien changé, Dieu merci ! Qui a fait ce changement ? Une meilleure administration ? une bonne loi sur l'instruction primaire ? Non. L'industrie. Un chantier de construction pour les bateaux à vapeur a été établi à la Ciotat, et, à partir de cette création, le mouvement, la vie, la lumière sont venus visiter ce petit coin dédaigné de la civilisation.

A une lieue et demie de la Ciotat, à la base d'une colline couverte de pins nains, de chênes-lièges et de houx se dresse un

grand rocher bien connu des chevriers, qui s'y donnent rendez-vous, et l'ont appelé, dans leur langage figuré : *le Pain de Sucre*. A l'époque dont nous parlons, juste en face du Pain de sucre, le chemin se bifurquait : la route neuve et ferrée conduisant à Marseille faisait un coude et s'enfuyait entre une double rangée d'oliviers poudreux, tandis qu'un autre chemin, couvert de menues broussailles, soutenu par une chaussée dégradée, grimpait le long du flanc roide de la colline.

Par une belle matinée du mois de mars, un homme était assis sur une petite marche naturelle qui formait comme une des assises du Pain de sucre.

Cet homme, vêtu du costume des bourgeois aisés, paraissait âgé d'environ quarante-cinq ans ; il était petit, replet, brun et coloré. Sa physionomie offrait ce type assez connu, où une finesse trop superficielle pour être discrète se mêle à une certaine bonhomie : il avait le regard rusé et le sourire franc. Pour un observateur, cela signifiait que le regard était de l'acquis. Le rire ne se contraignait pas ; s'il est faux, il ne peut s'empêcher de le paraître, ce qui est encore une façon d'être sincère.

Du reste, c'était un notaire : il se nommait M<sup>o</sup> Toussaint Lescalle ; il possédait une des deux études de notaires royaux dont s'enorgueillissait la Ciotat.

Au moment où nous trouvons M<sup>o</sup> Toussaint Lescalle adossé à une des faces du Pain de sucre, il semblait attendre quelqu'un ; de temps en temps il se faisait un abat-jour de sa main, pour mieux sonder du regard la route neuve, dont le soleil, à cette heure, changeait les cailloux en diamants et le sable en poudre d'or. Peu préoccupé d'admirer les effets du paysage, M<sup>o</sup> Lescalle n'interrompait son investigation que pour relire une lettre qu'il avait

tirée d'un grand portefeuille placé sur ses genoux, ou pour consulter sa montre avec des signes visibles d'impatience.

Enfin, il parut avoir pris son parti ; il se leva, ramassa son portefeuille, prit à la main un énorme trousseau de clefs posé dans son chapeau, et s'engagea dans le chemin mal entretenu qui s'ouvrait en face de lui.

A ce moment, le pas d'un cheval au grand trot retentit au loin, et un cavalier apparut à l'angle de la route neuve. M<sup>o</sup> Lescalle vit le cavalier et revint sur ses pas.

« Ma foi, monsieur le baron, cria-t-il dès qu'il fut à portée de la voix, je perdais patience ? »

« C'est ce que je vois, mon cher Lescalle, répondit le cavalier en s'approchant rapidement ; mais, si je suis en retard, ce n'est pas ma faute ; j'arrive de Marseille ce matin même ; je viens de passer deux jours chez le marquis de Prénis. »

« M. le marquis de Prénis s'occupe-t-il aussi de notre élection ? demanda le notaire. »

« Nous en avons du moins parlé, » fit le gentilhomme d'un air réservé, qui voulait dire : « Il ne me convient pas de vous mettre au fait. »

M<sup>o</sup> Lescalle parut avoir compris l'intention du baron, car il n'insista pas.

Tout en échangeant ces quelques mots, les deux hommes étaient revenus près du Pain de sucre, et le baron, ayant mis pied à terre, attacha son cheval au tronc d'un olivier.

« Je ne veux pas risquer les jambes de ma *Sylphide* dans ce casse-cou, » dit-il en montrant le chemin couvert de roches et de pierres.

Le notaire déguisa un sourire, en jetant un coup-d'œil à la bête désignée sous ce

nom ambitieux. La *Sylphide* était une haute et longue jument de couleur indécise autrefois elle avait pu mériter de telles précautions pour elle, mais elle ne semblait plus devoir les inspirer à son maître que par prudence pour lui-même. La *Sylphide* paraissait avoir douze ou quinze ans et ses genoux portaient témoignage de l'affaiblissement de ses forces.

Le cavalier présentait plus d'une analogie avec sa monture : il devait être au même moment de la vie, c'est-à-dire à plus des deux tiers ; il était grand, mince, efflanqué ; sa tête, petite et bien faite, portait un de ces masques à grands traits, qui prennent en vieillissant quelque chose de la physionomie du cheval et du lévrier combinés, et ont par excellence ce qu'on appelle l'air aristocratique. Il se nommait le baron de Croix-Fonds, et se prétendait issu d'une famille qui avait, disait-il, combattu avec le roi René d'Anjou dans les guerres où la maison d'Anjou disputait Naples à la maison d'Aragon.

Il passait du reste dans le pays pour avoir plus de noblesse que d'écus ; cependant, comme il possédait à Paris un frère aîné, pair de France et fort riche, la considération attachée à sa situation présente se doublait de toute la valeur des éventualités que pouvait lui réserver l'avenir.

« Notre excursion de ce matin a peut-être cessé d'être intéressante pour vous, monsieur le baron, dit le notaire, renouant la conversation, et prenant à son tour un air important. »

« Comment l'entendez-vous ? fit le gentilhomme. »

« Vos vœux vont se trouver contrariés. »

« A-t-on renoncé à vendre la Pinède ? »

« Ce n'est pas cela, il se présente un acquéreur. »